

Assemblée générale des Nations Unies

VINGTIÈME SESSION — DEUXIÈME MOIS

AU COURS DU deuxième mois de sa vingtième session, l'Assemblée générale a examiné deux sujets spécialement portés à son attention, ainsi que plusieurs résolutions adoptées par ses grandes commissions.

L'Assemblée a adopté le 11 octobre 1965 une résolution recommandant une coopération entre les Nations Unies et l'Organisation pour l'unité africaine. Cette résolution demande au secrétaire général des Nations Unies d'inviter le secrétaire général administratif de l'Organisation pour l'unité africaine à participer aux sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies comme observateur. Le secrétaire général est de plus prié d'étudier les moyens de développer la coopération entre les deux organisations.

Représentation de la Chine

Le débat sur la représentation de la Chine a commencé le 8 novembre. Sur cette question, deux projets de résolution ont été déposés. Le premier réaffirmait la position prise en 1961 par les Nations Unies, qui avaient estimé que toute proposition visant à modifier la représentation de la Chine constituait "une question importante" aux termes de l'article 18 de la Charte des Nations Unies, et levait réunir pour son adoption une majorité des deux tiers; ce projet a été présenté par onze pays (Australie, Brésil, États-Unis, Colombie, Gabon, Italie, Japon, Madagascar, Nicaragua, Philippines, Thaïlande). Un deuxième projet de résolution, appuyé par douze pays, (Albanie, Algérie, Cambodge, Congo (Brazzaville), Cuba, Ghana, Guinée, Mali, Pakistan, Roumanie, Somalie, Syrie) demandait la reconnaissance des représentants de la République populaire de Chine à titre de seuls représentants légaux de la Chine aux Nations Unies, ainsi que l'expulsion des "représentants de Tchang Kaï Chek".

Le 17 novembre, la résolution des onze puissances a été adoptée par 50 voix (dont le Canada) contre 49, avec 11 abstentions. Le président de l'Assemblée a annoncé en conséquence qu'une majorité des deux tiers était requise pour l'adoption de la résolution des douze puissances. La seconde résolution a été mise aux voix. Elle a été repoussée par 47 voix (dont le Canada) contre 20 abstentions. Une fois de plus, l'Assemblée générale a donc décidé de ne pas offrir de siège aux représentants de la Chine communiste au prix de l'expulsion des représentants du Gouvernement de la République de Chine.

Dans une déclaration publiée le même jour, M. Paul Martin, secrétaire aux Affaires extérieures, a expliqué la politique du Canada sur cette question. Il a affirmé que le Canada aurait été heureux de voir la Chine communiste siéger au sein de l'Organisation mondiale si Pékin avait rendu la chose possible.